

# REGLEMENT PARTICULIER

## RALLYE BAGNOLS LES BAINS 2026

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA LOZERE
Nom du Rallye :	25 <sup>ème</sup> Rallye Régional de Bagnols les Bains
Date :	17 et 18 Juillet 2026
Niveau d'inscription:	Régional
Eligibilité :	- La Coupe de France des Rallyes 2026 (Coefficient 2) - Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée - Le Challenge ASA LOZERE
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	R8 du 10 juin 2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	478 du 10 juin 2026
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	Cédric VALENTIN
Téléphone :	06.84.44.53.25
Mail :	cedric.valentin@asalozere.com
<b>Comité d'Organisation</b>	
Président :	Cédric VALENTIN
Membres :	Eva ESTEVES, Cédric GINIER, Kévin GINIER, Valérie GINIER, Cédric GROLIER, Thierry HOUBERDON, Kévin LABEAUME, Pauline GELY, Manon SIMON, Florian SERVIERES, Gilles LAUZE, Dominique MONNIER, Thierry SALANSON, Sylvain TABUSSE, Denis VALENTIN, Kévin VAZ DOS SANTOS
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Lozère, Espace Jacques PAOLI 26 Rue du Faubourg Saint Gervais 48000 Mende
Téléphone :	04.66.65.31.56
Mail:	asalozere@yahoo.fr
Permanence du Rallye :	Centre Culturel Jean Castan à Bagnols les Bains
Lieu, date, horaire :	A compter du Vendredi 17 Juillet 2026 8h
<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	ASA Lozère
Adresse :	26 Rue du Faubourg Saint Gervais 48000 Mende
Téléphone :	04.66.65.31.56
Mail :	asalozere@yahoo.fr

## PROGRAMME - HORAIRES

<b>Dès réception Visa FFSA</b>	Parution du règlement – Ouverture des Engagements
<b>Lundi 6 juillet 2026 MINUIT</b>	Clôture des engagements (cachet de la poste faisant foi)
<b>Samedi 11 juillet 2026</b>	
9H00 à 16H00	Mise à disposition du carnet d’itinéraire et Vérifications administratives obligatoires - Centre Culturel Jean Castan – Bagnols les Bains
10H00 à 17H00	Ouverture reconnaissances – jour 1 (voir art 6.2 planning et horaire)
<b>Vendredi 17 juillet 2026</b>	
9H00 à 14H00	Mise à disposition du carnet d’itinéraire et Vérifications administratives obligatoires - Centre Culturel Jean Castan – Bagnols les Bains
9H00 à 16H00	Ouverture reconnaissances – jour 2 (voir art 6.2 planning et horaire)
15H00 à 20H45	Vérifications techniques, Rue de la Poste – Bagnols les Bains
15H00 à 21H00	Mise en parc fermé, Stade de Foot, Quartier le Clauzel- Bagnols les Bains
19H00	1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs, Centre Culturel
21H30	Publication des équipages admis au départ, Application Sportity Publication des ordres et heures de départ, Application Sportity
<b>Samedi 18 juillet 2026</b>	
9H00	Départ du Rallye, Stade, Quartier le Clauzel- Bagnols les Bains (1 <sup>er</sup> VHC)
17H28	Arrivée du Rallye – Place de la Poste – Bagnols les Bains (1 <sup>er</sup> VHC)
17H45	Remise des prix sur le podium d’arrivée – Rue du Square – Bagnols les Bains Entre le CH6A (Arrivée Rallye) et l’Entrée en Parc Fermé Final

Affichage du classement final provisoire 30’ au plus tard après l’arrivée du dernier concurrent au dernier CH.  
Application Sportity – Téléchargement Obligatoire contre Emargement de l’Application  
30’ après l’affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le Collège des CS

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° Licence
Observateur Ligue Sport Auto :	Jean François PASCAL	Licence N°2806
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Fabien ZYCH	Licence N°4626
Commissaire Sportif :	Jean François PASCAL	Licence N°2806
Commissaire Sportif :	Jean Claude CHRISTOL	Licence N°15590
Directrice de Course :	Evelyne ROL	Licence N°40773
Directeur de Course Adjoint délégué aux ES :	Nathalie CHANTAGREL	Licence N°9549
Directeur de Course Adjoint délégué aux ES :	Carmen BELCHI	Licence N°8747
Adjoint à la Direction de Course délégué aux ES :	Pascal MAGNE	Licence N°43098
Adjoint à la Direction de Course délégué aux ES :	Sébastien ROL	Licence N°44492
Commissaire Technique responsable :	Cédric GINIER	Licence N°28482
Commissaire Technique :	Dominique MONNIER	Licence N°55260
Commissaire Technique :	Michel MOLINES	Licence N°9502
Commissaire Technique :	Yves PERIE	Licence N°54790

Commissaire Technique :	Thierry SALANSON	Licence N°208141
Chargé des relations avec les concurrents :	Magali VIDAL	Licence N°179595
Chargé des relations avec les concurrents :	Philippe BADOU	Licence N°27999
Chargé des relations avec les concurrents stagiaire:	Jocelyne RENOUEVEL	Licence N°232384
Juges de faits :	TBA	Licence N°
Chargé des relations avec la presse :	Eva ESTEVES	
Classement :	Julie VALENTIN	Licence N°253447
Speaker :	Patrick VEZOLLES	

### **Tableau d’Affichage Officiel**

#### **Tableau d’affichage numérique : <https://www.asalozere.com> – onglet « Tableau d’affichage »**

Le tableau d’affichage officiel sera le tableau d’affichage numérique, publié sur l’application Sportity.

Il n’y aura pas de tableau d’affichage officiel physique.

Tous les concurrents seront informés par une notification électronique de la publication de tout document sur le panneau d’affichage numérique.

L’application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play).

**Afin de s’assurer qu’au moins, 1 des membres de l’équipage à télécharger l’application, une vérification contre émargement sera faite lors des vérifications administratives.**

Le mot de passe est : **BLB2026**

### **1.3P. VERIFICATIONS**

#### **Vérifications Administratives obligatoires :**

Elles auront lieu lors de la remise du roadbook au Centre Culturel Castan de Bagnols les Bains.

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l’année en cours
- Photocopies de la 1ère page de la fiche d’homologation de la voiture

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l’identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissances, etc...)

Les équipages devront présenter obligatoirement au **CH Vérifications Techniques, auprès des relations concurrents**, l’original de leur permis de conduire et l’original de leur licence

#### **Vérifications techniques avant le départ du rallye :**

Elles auront lieu le vendredi 17 juillet 2026 de 15h00 à 20h45 sur la place de Bagnols les Bains, suivant les heures de convocation publiées sur l’application sportity. Les voitures devront être “stickées” (plaques, numéros publicités, etc...) avant de passer aux vérifications techniques.

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage AUTO JD, Avenue du Soleil, Bagnols les Bains 48190 MONT LOZERE ET GOULET

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Bagnols les Bains

doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le

**Lundi 6 Juillet 2026** (cachet de la poste faisant foi)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **310 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **560 €**
- équipage 100% ASA Lozère : **260 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les demandes qui seraient envoyés par e-mail ne seront considérées comme définitives, dès lors que le montant des droits d'engagements nous seront parvenus.

Les chèques devront être établis à l'ordre de "ASA LOZERE"

Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou E-mail avant le début des vérifications.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans tout le village de Bagnols les Bains. Un plan des différentes zones sera remis à la distribution des road books.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 25<sup>ème</sup> Rallye Régional de Bagnols les Bains représente un parcours de 151.53 Kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 5 : Mont Lozère (6,500 kms)

ES 2, 4, 6 : Goulet (6,850 kms)

### 6.2P. RECONNAISSANCES

**6.2.1 : Dans tous les rallyes asphaltés, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (NOTAMMENT LA VITESSE ET LE BRUIT) et les prescriptions et interdictions suivantes :**

- Le nombre de passage en reconnaissances est limité à 3 au maximum
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves est interdit
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le :

**Le samedi 11 juillet 2026 de 10h à 17h**

**Le vendredi 17 juillet 2026 de 9h à 16h**

Le road book sera à retirer : Centre Culturel Jean Castan Avenue de la Gare à Bagnols les Bains

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	1er	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
SCRATCH	150€	70€	50€
CLASSE	90€	50€ <i>Si + de 6 partants</i>	30€ <i>Si + de 6 partants</i>

**Coupes :** De nombreuses coupes récompenseront les concurrents

**. La remise des prix se déroulera entre le CH6A (Arrivée Finale) et l'entrée des concurrents en Parc Fermé Final.**

**La présence en parc fermé final est OBLIGATOIRE pour l'ensemble des concurrents ayant pointé au CH6A sous peine d'exclusion**